

**COMMUNE DE KERGLOFF**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023**  
**Procès-verbal de SÉANCE**

Le vingt-cinq mai deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Patrick URIEN :

Etaient présents : Pierrot BELLEGUIC, Stéphanie CHARLOT, Christine CORVELLEC, Jean-Paul HENRY, Brigitte LAVENANT, Siméon LE BAIL, Lauriane PARIS, Corinne ROSPARS, Philippe SINDE, Sanae NEDELLEC

Absents excusés : Philippe NEDELLEC (procuration à Patrick URIEN)

Secrétaire de séance : Stéphanie CHARLOT

Date d'envoi de la convocation : 20 mai 2023

**Présentation d'un projet d'implantation d'un club-house au stade par les dirigeants de l'US Kergloff**

Deux dirigeants de l'US Kergloff sont venus présenter au conseil leur projet d'implanter un club house au stade. Le constat est qu'il existe un réel besoin après les matchs de l'USK. C'est une demande forte de la part du public et des joueurs. Aujourd'hui, le casse-croûte d'après-match se prend dehors avec des conditions souvent froides et pluvieuses. Cet espace couvert de convivialité serait composé de deux Algecos collés, d'une surface totale de 30m<sup>2</sup>, accolés à la buvette actuelle. Le coût du projet est estimé à 5000 € hors coût de raccordement. Les financements existent avec notamment une subvention du district à hauteur de 50% du montant total HT. D'autres subventions sont à rechercher pour limiter le reste à charge. La commune serait propriétaire et gestionnaire des lieux.

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet sous réserve de présenter dans une prochaine étape un projet finalisé et chiffré.

**Délibération 2023-27 : Approbation du Procès-Verbal de séance du 31 mars 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la Séance du 31 janvier 2023 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal le 20 mai 2023. Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur Le Maire soumet alors le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

**Délibération 2023-28 : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 3000€ au Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 3000€ Centre Communal d'Action Sociale.

**Délibération 2023-29 : Subvention au Comité des Fêtes de Kergloff**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 480€ au Comité des Fêtes de Kergloff.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 480€ au Comité des Fêtes de Kergloff.

**Délibération 2023-30 : Subvention à l'Amicale Laïque de Kergloff**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 650€ à l'Amicale Laïque de Kergloff.

Après en avoir délibéré hors la présence de Sanae NEDELLEC, intéressée à l'affaire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 650€ à l'Amicale Laïque de Kergloff.

**Délibération 2023-31 : Subvention à l'Union Sportive de Kergloff**

Monsieur le Maire d'attribuer une subvention de 1 000€ à l'Union Sportive de Kergloff.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 000€ à l'Union Sportive de Kergloff.

**Délibération 2023-32 : Subvention à l'association KERGLOFF GYM**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 390€ à l'association Kergloff Gym.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 390€ à l'association Kergloff Gym.

**Délibération 2023-33 : Subvention à l'association Danserien Bro Kerglov**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 390€ à l'association Danserien Bro Kerglov.

Après en avoir délibéré, sans tenir compte de la procuration donnée par M. Jean-Paul HENRY, intéressé à l'affaire, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 390€ à l'association Danserien Bro Kerglov.

**Délibération 2023-34 : Subvention à l'association Art Déco**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 390€ à l'association Art Déco.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 390€ à l'association Art Déco.

**Délibération 2023-35 : Subvention à l'association FNACA**

N'ayant pas déposé de demande, Monsieur le Maire propose de reporter la décision d'attribuer une subvention à l'association FNACA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de reporter la décision d'attribuer une subvention à l'association FNACA

**Délibération 2023-36 : Subvention à l'association Breizh Auto Compétition**

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 250 € à Breizh Auto Compétition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 250€ à Breizh Auto Compétition.

**Délibération 2023-37 : Subvention à l'association de chasse Les Bonnets rouges**

N'ayant pas déposé une demande financière claire dans leur dossier de subvention, Monsieur le Maire propose de reporter la décision d'attribuer une subvention à l'association de chasse « Les Bonnets Rouges ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de reporter la décision d'attribuer une subvention à l'association de chasse « Les Bonnets Rouges ».

**Délibération 2023-38 : Subvention aux associations extérieures**

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention reçues par les associations extérieures à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux associations extérieures :

CROIX ROUGE FRANCAISE	100,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	100,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	113,00 €
Kreiz Breizh Elites	100,00 €
Ste Hippique du Poher	50,00 €
DON DU SANG	50,00 €
Ste Horticulture et Sylviculture	50,00€
Les Restos du coeur	100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>763.00 €</b>

**Délibération 2023-39 : Subvention aux associations sportives et de danse**

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention reçues par les associations sportives et de danse.

Monsieur le Maire propose d'attribuer à ces associations une subvention de 21€ par jeune adhérent de moins de 18 ans ou étudiant et de 10.50€ pour un jeune adhérent de moins de 18 ans ou étudiant fréquentant plusieurs associations sportives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux associations extérieures :

<b>Associations</b>	Licenciés 2022-2023	Licenciés fréquentant 2 associations	Montant attribué
ALCP	5	1	94.50 €
Carhaix Poher Gymnastique	16	0	336,00 €
Dernières cartouches de Carhaix	12	0	252,00 €
Entente des Monts d'Arrée (Handball)	2	1	31.50 €
Tennis Club Carhaix	1	0	21,00 €
Judo club du poher	3	0	63,00 €
USK	3	0	63,00 €
Carhaixment danse	2	0	42.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>2</b>	<b>903,00 €</b>

### Délibération 2023-40 Compte-rendu des décisions du Maire

#### - Virement de crédits dans le cadre de la nouvelle nomenclature M57

Vu la délibération 2022-41 votée le 30 mai 2022 par le conseil municipal de Kergloff, basculant le budget principal au référentiel M57 le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Vu la délibération 2023-21 votée le 31 mars 2023 par le conseil municipal de Kergloff, autorisant le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (investissement et fonctionnement).

Monsieur le Maire réajuste les crédits budgétaires du budget principal pour tenir compte notamment de l'augmentation des prix ainsi que des dépenses supplémentaires en 2023 sur le chapitre 20 « immobilisations incorporelles ». Afin de maintenir l'équilibre budgétaire de la section investissement, Monsieur le Maire propose le virement de crédit suivant :

<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
Chapitre	Intitulé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	+ 2000 €
23	Immobilisations en cours	- 2000 €

Le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de cette séance du 25 mai 2023.

#### - Travaux de réfection peinture cantine et cuisine de l'école

L'Entreprise QUENET a réalisé les travaux de réfection de peinture de la cantine et la cuisine pour un montant de 11 141,81 €

**- Les investissements matériels :**

**Acquisition d'une rampe PMR**

Afin de faciliter l'accès des bâtiments publics aux personnes à mobilité Réduite et après validation du bureau municipal, la mairie de Kergloff s'est engagée financièrement dans l'acquisition d'une rampe d'accès PMR d'une valeur de 3177 € TTC.

**Acquisition d'équipements de désherbage dans le cadre du « Zéro Phyto »**

Dans le cadre réglementaire de la non-utilisation des produits phytosanitaires, et après validation du bureau municipal, la mairie s'est engagée financièrement dans l'acquisition d'un Robot Désherbeur (valeur : 4 400 € TTC) ainsi qu'une Herse de Désherbage (valeur : 8 à 40 € TTC). Ces équipements sont subventionnés par le conseil départemental subvention à hauteur de 10 000 € dans l'opération « embellissement du bourg ».

Fin de la séance à 19h45

**Le Maire, Patrick URIEN**

**La secrétaire de séance, Stéphanie CHARLOT**